

## PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE SAINTE-CATHERINE

LE 28 janvier 2022

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue par visioconférence, **le vendredi, vingt-huitième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux (2022) à 12 h 15**, le tout suivant les dispositions voulues par la loi, les décrets et arrêtés ministériels.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et Annick Latour et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière ainsi que monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier sont également présents.

46-01-22

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE

-----

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions prévue au règlement a eu lieu. Personne ne demande à être entendu.

47-01-22

#### DÉVELOPPEMENT DU PÔLE LÉO - AMENDEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT le programme particulier d'urbanisme du secteur central du parc d'affaires de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Sainte-Catherine et Gestion immobilière DESCO inc.;

CONSIDÉRANT l'échéancier de travail;

CONSIDÉRANT la transaction intervenue entre *Gestion immobilière DESCO inc.* et *Développement Sainte-Catherine inc.* concernant les terrains du Pôle Léo.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'amendement du protocole d'entente pour le développement du Pôle Léo afin que *Développement Sainte-Catherine inc.* devienne l'interlocuteur de la Ville pour ce développement immobilier.

ADOPTÉE

-----

#### 2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La 2<sup>e</sup> période de question du public a alors lieu. Un citoyen demande à être entendu :

.- M. Rock Caron

48-01-22

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, appuyé par madame la conseillère Annick Latour et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 12 h 19.

ADOPTÉE

*(Signé) Jocelyne Bates*  
MME JOCELYNE BATES  
MAIRESSE

*(Signé) Pascalie Tanguay*  
ME PASCALIE TANGUAY  
GREFFIÈRE

Je soussigné certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 janvier 2022.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

*(Signé) Serge Courchesne*  
Serge Courchesne, directeur général adjoint  
trésorier